

JE M'INTERROGE

« Pourquoi le dépistage organisé du cancer colorectal ne concerne-t-il que les personnes de 50 à 74 ans ? »

Le cancer colorectal est très rare avant 50 ans. Sa fréquence augmente ensuite rapidement. Le dépistage organisé a démontré son efficacité pour réduire la mortalité par cancer colorectal auprès des personnes âgées de 50 à 74 ans. Après 74 ans, l'intérêt d'un dépistage individuel peut être discuté avec le médecin traitant.

« Ce dépistage est-il pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie ? »

Le test qui vous sera remis par votre médecin traitant et sa lecture sont pris en charge à 100 %. En revanche, la consultation est prise en charge dans les conditions habituelles, de même que la coloscopie lorsqu'elle est prescrite.

« Je n'ai aucun symptôme, je me sens bien, dois-je quand même faire ce test ? »

Oui, ce test permet de détecter un saignement invisible avant même l'apparition de symptômes. Après 50 ans, il est important de faire un dépistage du cancer colorectal tous les 2 ans, car ce cancer peut rester très longtemps sans symptôme identifiable.

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL PARLEZ-EN AVEC VOTRE MEDECIN TRAITANT

Pour toute information, et pour connaître les coordonnées de la structure chargée du dépistage des cancers dans votre département, contactez :

CANCERINFOSERVICE
Un service anonyme ouvert de 8 h à 20 h du lundi au samedi
0810 810 821
prix appel local



POUR SE PROTÉGER DU CANCER COLORECTAL

UN TEST SIMPLE À FAIRE CHEZ VOUS,
TOUS LES 2 ANS, DÈS 50 ANS.

DÉPISTAGE





LE CANCER COLORECTAL

DEUXIÈME CAUSE DE DÉCÈS PAR CANCER EN FRANCE

Le cancer colorectal, **appelé aussi cancer de l'intestin**, se développe lentement, le plus souvent à partir de petites lésions nommées « polypes ». Ils apparaissent sur la paroi de l'intestin. Certains vont grossir, se mettre à saigner et peuvent évoluer vers un cancer.

Les pouvoirs publics proposent aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans de réaliser un test qui permet de détecter des traces de sang dans les selles.

Ce test simple est à faire chez vous : il s'agit de prélever un peu de vos selles (matières fécales) et de les envoyer à analyser.

Si une présence de sang est identifiée, une coloscopie est prescrite pour en déterminer précisément l'origine. Cet examen permet de visualiser l'intérieur de l'intestin. On peut ainsi déceler très tôt la présence de polypes pour les retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer.

Si un polype a déjà évolué en cancer, **plus on le détecte tôt, plus les traitements sont simples et les chances de guérison importantes.**

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL EN PRATIQUE

- 1** Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité tous les 2 ans par la structure chargée d'organiser le dépistage dans votre département, à retirer un test de dépistage chez votre médecin traitant.
- 2** Compte tenu de votre histoire personnelle, votre médecin traitant détermine si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous le remet et vous explique comment l'utiliser. Il vous informe de la conduite à tenir en cas de test positif.
- 3** Le test à faire chez soi est très simple. Il suffit de déposer un peu de selles sur les plaquettes en carton prévues à cet effet.
- 4** Vous l'envoyez alors au centre de lecture dans l'enveloppe pré-affranchie qui vous est fournie avec le test.
- 5** Les résultats sont envoyés chez vous et chez votre médecin traitant.
- 6** Pour assurer le suivi, ces résultats sont également transmis, sauf opposition de votre part, au médecin de la structure chargée d'organiser le dépistage dans votre département.

UN TEST NÉGATIF (97 à 98% des cas)

Cela signifie qu'aucun saignement n'a été détecté. Mais, il peut arriver que certains polypes ou cancers ne soient pas identifiés par le test s'ils ne saignent pas au moment des prélèvements. Il est donc très important :

- 1) De refaire le test deux ans plus tard (les lésions évoluent lentement).
- 2) De surveiller les signes d'alerte dans l'intervalle : si des troubles digestifs apparaissent (modification soudaine du transit intestinal, présence de sang dans les selles...), consultez votre médecin traitant.

UN TEST POSITIF (2% à 3% des cas)

Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, cela signifie que du sang a été détecté dans vos selles. Pour en identifier l'origine, votre médecin vous prescrira une coloscopie, réalisée par un gastroentérologue. Il vous expliquera la manière dont se déroule cet examen, ses avantages et ses rares complications. En moyenne, cet examen mettra en évidence une lésion dans 40 à 50 % des cas.

LE DÉPISTAGE : UNE BONNE HABITUDE DE SANTÉ